

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes

Bilan de la concertation préalable

Table des matières

Préambule - Contexte général et cadre de la concertation	2
I. Présentation du projet.....	2
II. Etudes préalables conduites avant la concertation	3
III. Le cadre réglementaire de la concertation au titre du code de l'urbanisme.....	4
Détails sur les moyens mis en œuvre pour la concertation	5
I. L'exposition publique.....	5
II. Mise à disposition des supports de présentation du projet en ligne.....	7
III. Organisation de deux permanences	10
IV. Information préalable de la concertation	10
Bilan de la concertation réglementaire avec le public au titre du code de l'urbanisme organisée du 17 août au 20 septembre 2022	12
I. Présentation des moyens d'expression et du nombre de participation.....	12
A. Participation	12
B. Moyens d'expression utilisés.....	12
II. Synthèse des avis rendus lors de la concertation préalable	12
A. Avis sur la démarche et les modalités de concertation.....	13
B. Avis sur le projet	14
C. Avis sur les variantes de raccordement du projet	17
D. Avis sur le positionnement de la piste cyclable	19
E. Avis sur les intersections	20
F. Autres variantes de tracé proposées.....	22
G. Les craintes exprimées	23
H. Avis particuliers	25
Conclusion générale de la concertation préalable.....	26
ANNEXE 1 –Délibération du Bureau Communautaire en date du 27 juin 2022 concernant la concertation relative au projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes	28
ANNEXE 2 – Attestions de la bonne tenue de l'exposition	34
ANNEXE 3 – Certificat d'affichage de la délibération relative aux modalités de concertation.....	36
ANNEXE 4 – Autres variantes de tracé proposées	39

Préambule - Contexte général et cadre de la concertation

I. Présentation du projet

Les communes de Luynes et de Fondettes sont délimitées par la vallée de la Loire au Sud, la vallée de la Choisille à l'Est et la vallée de la Bresme à l'Ouest. A partir de Tours, l'accès à ces communes se fait principalement depuis l'ex Route Départementale (RD) 952 (levée de la Loire) et par le boulevard périphérique Nord-Ouest (via l'ex RD 367). Depuis le boulevard périphérique, les voies ne sont pas structurées pour permettre une desserte satisfaisante jusqu'à Luynes.

L'analyse des trafics démontre que les déplacements, majoritairement pendulaires, induisent un trafic conséquent, sur l'ex RD 367 en connexion directe avec le périphérique et l'ex RD 952 qui se diffuse sur le réseau local inadapté.

L'absence d'une desserte structurée nuit actuellement au bon fonctionnement du territoire. En effet, le plateau accueille des zones d'activités économiques, un projet d'équipement sportif et sanitaire mais également des secteurs d'habitat en développement. Les perspectives d'évolution de ce secteur envisagées dans les PLU des communes de Luynes et de Fondettes, renforcent la nécessité d'adapter le réseau viaire aux besoins.

Le projet consiste à réaliser un aménagement entre le carrefour giratoire des Cochardières à Fondettes et l'ex RD 49 à Luynes en passant ainsi aux abords des Zones Industrielles (ZI) Les Pins, La Grande Noue et Le Chapelet. Il consiste principalement à restructurer une voirie existante et à aménager ses raccordements.

Au regard de l'évolution du territoire et en accord avec les communes concernées, Tours Métropole Val de Loire en tant que maître d'ouvrage du projet, a engagé l'étude de cet aménagement. La Métropole attache une importance particulière à la prise en compte de l'insertion paysagère du projet ainsi qu'au traitement des circulations douces.

De manière synthétique, ce projet porté par Tours Métropole Val de Loire, prévoit de :

- tenir compte des évolutions supposées du secteur en matière d'urbanisation, d'équipement, de transports ou encore de déplacements ;
- s'inscrire dans le cadre des documents de planification en vigueur (le SCOT, le PDU et les PLU) ;
- faciliter l'accès aux équipements, zones d'activités, zones urbaines et assurer la cohérence du réseau ;
- permettre de mieux canaliser les flux arrivant par l'ex RD 367 afin de relier l'Ouest de la Métropole et les communes du Nord à Tours sans traverser les centres-villes des communes de Luynes et de Fondettes, inadaptés au trafic de transit ;
- permettre de réduire le trafic sur les levées de la Loire et renforcer la fonctionnalité du boulevard périphérique Nord-Ouest ;
- s'insérer dans son environnement, en prenant en compte les spécificités du paysage local.

II. Etudes préalables conduites avant la concertation

L'étude d'opportunité réalisée en 2020 a permis de retenir la solution de réaménagement de voiries existantes au Nord de LUYNES et FONDETTES, avec 2 nouvelles connexions permettant de rejoindre l'ex RD 49 à l'Ouest, et l'ex RD 367 à l'Est. La justification de ce choix s'appuie sur les études diagnostic réalisées en 2021, en particulier l'étude de circulation menée conjointement.

Les études préalables ont eu pour objectif de développer les points suivants :

- **conforter la nécessité d'un réaménagement de voiries existantes** (en comparaison à une mise à 2 x 2 voies de la levée de la Loire, ou la création d'une nouvelle infrastructure sur le plateau) ;
- **consolider, voire développer les enjeux et les contraintes du projet au travers de diagnostics approfondis et exhaustifs**. Notamment, les difficultés de circulation dans les centres villes et aux abords de l'axe existant ont été mis en exergue par les riverains ;
- **proposer différents tracés** au sein du périmètre d'étude accompagnés d'une analyse comparative basée sur la doctrine ministérielle « Eviter – Réduire – Compenser les impacts ».

Enfin, les études préalables ont permis de recenser les enjeux, de proposer de nouvelles solutions (ou variantes) éclairées par un diagnostic approfondi et détaillé.

III. Le cadre réglementaire de la concertation au titre du code de l'urbanisme

En application des articles L. 103-2 et suivants et R. 103-1 et suivants du code de l'urbanisme, la concertation relative au projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes, a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2022 (jointe en annexe) dans laquelle ont été définies les modalités de cette concertation.

Les modalités de concertation définies par la délibération étaient les suivantes :

- une exposition publique dans les mairies de chacune des communes de Fondettes et de Luynes,
- la mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet, dans les mairies des deux communes ainsi qu'au siège de Tours Métropole Val de Loire, et sur le site internet du maître d'ouvrage.

Elle s'est déroulée du 17 août au 20 septembre 2022 (inclus), soit une durée totale d'un mois.

Les avis du public ont été recueillis :

- au moyen de registres mis à disposition du public dans chacune des mairies de Luynes et Fondettes, ainsi qu'au siège de Tours Métropole Val de Loire ;
- par courrier postal à l'adresse du maître d'ouvrage ;
- par courrier électronique à l'adresse dédiée à la concertation réglementaire.

Les modalités de la concertation sont détaillées dans le chapitre suivant.

L'achèvement de la concertation donne lieu à l'établissement de ce bilan, qui fera l'objet d'une deuxième délibération du Conseil métropolitain, conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme.

Détails sur les moyens mis en œuvre pour la concertation

I. L'exposition publique

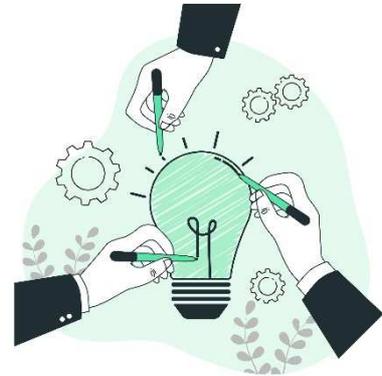
Dates : du 17 août au 20 septembre 2022 (inclus).

La tenue de cette exposition dans chaque commune est attestée par les maires des communes (voir attestations en annexe).

Cinq panneaux ont été conçus et exposés.

Ils s'articulent ainsi :

- **Panneaux 1 et 2** : retour sur la justification historique du projet, les enjeux auxquels il doit répondre en matière de sécurité et de trafic, la description du projet lui-même et son calendrier.
- **Panneaux 3, 4 et 5** : présentation d'éléments de détails du projet soumis à avis et observations (tracé, intersections, implantation de la piste cyclable, prise en compte des enjeux environnementaux, etc.).



Les panneaux sont disponibles ci-dessous.

LUYNES-FONDETTES

Amélioration de la desserte du plateau - Recueil d'observations

1

POURQUOI ?

Le projet se déploie au Nord des communes de Fondettes et Luynes à l'Ouest du périurbain de Tours.

L'augmentation de la population ces dernières années est à l'origine d'un trafic plus important dans le secteur, en particulier sur la levée de la Loire, ainsi que sur les axes routiers situés plus au Nord (Route de l'Essey, ex RD 3, ex RD 76 etc).

L'axe Luynes-Fondettes est ainsi devenu un itinéraire alternatif pour rejoindre Tours depuis les communes du Nord-Ouest. Pourtant son dimensionnement actuel, correspondant à une desserte locale et agricole, ne permet pas de garantir des déplacements sécurisés et fluides. Par ailleurs, la circulation se densifie dans les cœurs historiques de Luynes et de Fondettes, et génère ainsi des conflits d'usage, et en particulier une insécurité pour les piétons et les cycles.

Objectifs

- Répondre aux besoins
- Réduire le trafic dans les cœurs historiques
- Faciliter les déplacements doux
- Faciliter l'accès aux équipements
- Faciliter l'accès au centre de la Métropole
- Réduire le trafic sur la levée de la Loire
- Augmenter la sécurité sur l'axe routier

Quelques chiffres clés :

- 6 866 Habitants en plus entre 1968 ET 2019 sur la commune de Fondettes
- 3 153 Habitants en plus entre 1968 ET 2019 sur la commune de Luynes
- 13 000 Véhicules par jour sur la levée de la Loire (véhicules légers et poids lourds)
- 5 300 Véhicules par jour dans le centre de Luynes (véhicules légers et poids lourds)

POUR QUI ?

De par sa configuration, le projet permettra un réel changement dans les mobilités du quotidien, à l'échelle de l'Ouest de la Métropole, comme localement pour les deux communes de Luynes et Fondettes. Des axes de covoiturage viennent compléter l'offre afin de réduire l'impact de la circulation. Ainsi, les usagers effectuant de manière régulière des trajets entre les communes de Luynes, Fondettes et Tours ressentiront pleinement les effets de cet aménagement (sécurité, temps, confort de route, covoiturage). De même les entreprises et autres acteurs économiques présents sur le territoire bénéficieront d'une meilleure desserte, et d'un accès facilité au centre de la métropole ainsi qu'aux grandes infrastructures de transports.

Un projet pour qui ?

- Résidents
- Usagers du quotidien
- Acteurs économiques
- Usagers ponctuels

LUYNES-FONDETTES

Amélioration de la desserte du plateau - Recueil d'observations

2

QUELLES PISTES D'AMENAGEMENT ETUDIÉES ?

Trois scénarios ont été étudiés dans le cadre de l'élaboration du projet :

Le premier consistait en la mise à 2X2 voies de la levée de la Loire (en vert sur la carte ci-contre). La faisabilité d'un tel aménagement en site Natura 2000 et dans le lit majeur de la Loire a été jugée sensible. De même, l'éloignement des zones d'activités depuis cet axe a finalement entraîné l'abandon de ce scénario.

Le deuxième (en bleu) proposait la création d'une voie nouvelle sur le plateau, au Nord de Luynes et de Fondettes. L'analyse de l'opportunité de ce scénario a mis en exergue la forte fragmentation du paysage que cela entraînerait, ainsi que la sensibilité environnementale d'un aménagement nécessitant un franchissement de cours d'eau en site naturel inscrit (Vallée de la Bresme). Le second scénario a ainsi été écarté.

C'est finalement le troisième scénario, (blanc) proposant le réaménagement de voiries existantes qui a été retenu.

LES GRANDES ETAPES DU PROJET

2019	Etudes préliminaires	✓
2021	Concertation publique	🚫
2023	Choix d'un parti d'aménagement	🚫
2023 à 2026	Etudes techniques du projet (avant projet/projet)	📄
2023 à 2026	Enquête publique	🗣️
2023 à 2026	Déclaration d'utilité publique	📜
2023 à 2026	Obtention des autorisations	🏗️
2026	Travaux / réalisation du projet	🚧
2028		🏠

L'OPTION RETENUE

LUYNES-FONDETTES

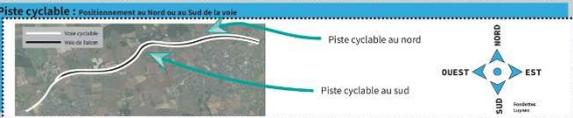
Amélioration de la desserte du plateau - Recueil d'observations

3

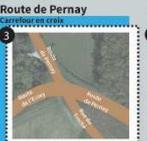
VOTRE AVIS SUR LE TRACE



Des variantes de raccordement Est et Ouest sont à l'étude, de même que le positionnement Nord ou Sud de la voie cyclable. Les représentations schématiques de ces variantes sont insérées ci-contre.



VOTRE AVIS SUR LES INTERSECTIONS



Carrefour de la Pinsonnerie (situé entre la route de la Barre et la route de Pernay)

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, les conditions de visibilité à ce carrefour seront étudiées.

LUYNES-FONDETTES

Amélioration de la desserte du plateau - recueil d'observations

5

ARTIFICIALISATION DES SOLS

En définissant des variantes d'aménagement et en choisissant celles qui sont les plus pertinentes du point de vue écologique, l'aménageur peut limiter la consommation d'espace et éviter au maximum la destruction de zones sensibles du point de vue environnemental.

Dans le cas de l'aménagement de la voie de desserte du plateau de Luynes-Fondettes, les études de variantes sont réalisées dans l'optique d'avoir l'impact le plus faible possible sur l'environnement, en visant particulièrement la préservation des zones humides et la limitation de la consommation de l'espace (réaménagement d'une voie existante, réduction de consommation des zones urbanisables).



LA SEQUENCE ERC ?

La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) est une démarche à la fois d'action préventive et de correction des risques d'atteintes à l'environnement. Elle se met en œuvre en priorité à la source, autrement dit avant la réalisation du projet. Il s'agit prioritairement d'éviter les atteintes prévisibles à l'environnement, à défaut de pouvoir en éviter certaines, d'en réduire la portée. Et en dernier recours, les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.

DOCUMENTS DE PROGRAMMATION



Le Schéma Directeur Cyclable de Tours Métropole Val de Loire comporte 13 itinéraires, dont l'itinéraire N°11 entre Rochechouart et Luynes. Une partie de cet itinéraire sera réalisée dans le cadre l'opération d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes.

Le projet a été anticipé dans les documents d'urbanisme (PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes de Fondettes et de Luynes ont, lors de leur élaboration, prévu des emplacements réservés dédiés à la réalisation des aménagements (élargissement de voirie, création de voie nouvelle, intersections). De même, le PAD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) prévoit de grandes orientations intégrant les principes du projet.

PLU : Est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (établissement public de coopération intercommunale, EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

LUYNES-FONDETTES

Amélioration de la desserte du plateau - Recueil d'observations

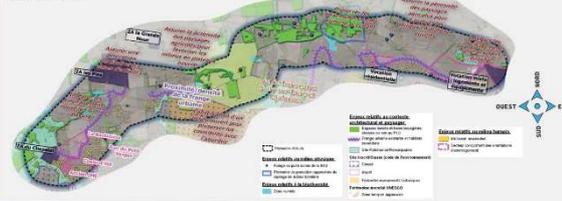
4

ENJEUX PAYSAGERS ET ECOLOGIQUES

Les communes de LUYNES et de FONDETTES, implantées sur le coteau Nord de la Loire, bénéficient d'une richesse patrimoniale avérée, accentuée par une diversité paysagère participant à la qualité du cadre de vie. Afin d'intégrer l'aménagement le plus possible dans son environnement, une analyse des enjeux paysagers à considérer dans la conception du projet a été réalisée.



Les enjeux écologiques ont également été analysés dans le cadre des études préalables, notamment à travers des inventaires faune flore ciblés.



EVOLUTION DU TRAFIC A L'HORIZON 2030



II. Mise à disposition des supports de présentation du projet en ligne

Le support de présentation du projet, les panneaux et l'ensemble des informations ont été mis en ligne sur le site internet des communes de Fondettes, Luynes, et sur le site de Tours Métropole Val de Loire en août 2022.

Le lecteur peut y trouver les informations essentielles sur les modalités de concertation (événements, lieux, dates et horaires, contacts dont une adresse), ainsi que les 5 panneaux de l'exposition.

Les pages internet ont été mises en ligne au début du mois d'août 2022 et étaient accessibles pendant toute la durée de la concertation et jusqu'à la fin du mois de septembre.

FIGURE 1 : CI-DESSUS, EXTRAIT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LUYNES (SOURCE : COMMUNES DE LUYNES, AOUT 2022, LIEN : [HTTPS://LUYNES.FR/VOIE-DESSERT- FONDETTES-LUYNES/](https://luynes.fr/voie-desserte-fondettes-luynes/))



The screenshot shows the website interface for 'Voie de desserte entre Fondettes et Luynes'. At the top, there is a navigation menu with links for 'MA MAIRIE', 'MON QUOTIDIEN', 'LOISIRS', and 'TOURISME', along with icons for a star, a phone, and a search. Below the menu is a map of the region, highlighting the project area between Fondettes and Luynes. The map includes labels for 'Création de voie nouvelle', 'Luyne', 'FONDETTES', 'SAINT-CYR SUR LOIRE', and 'LA RICHE'. Below the map, the page title 'Voie de desserte entre Fondettes et Luynes' is displayed, followed by the publication date 'Article publié mercredi 3 août 2022'. The main text describes the project and mentions a public consultation from August 17 to 20, 2022. It lists two permanent members of the project team: a meeting on Friday, September 2, from 8h30 to 12h at the Luynes town hall, and another on Thursday, September 8, from 13h30 to 17h30 at the Fondettes town hall. Contact information for the public consultation is provided, including an email address and a postal address. A blue button at the bottom of the page reads 'Exposition de présentation du projet'.

FIGURE 2 : CI-DESSOUS, EXTRAIT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE FONDETTES

(SOURCES : COMMUNE DE FONDETTES, AOUT 2022, LIEN : [HTTPS://FONDETTES.FR/ACTUALITES-EVENEMENTS/EVENEMENTS/EVENEMENT?TX_NEWS_PI1%5BACTION%5D=DETAIL&TX_NEWS_PI1%5BCONTROLLER%5D=NEWS&TX_NEWS_PI1%5BNEWS%5D=1043&CHASH=AC2555734002E954AAA6F1469FB81B22](https://fondettes.fr/actualites-evenements/evenements/evenement?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=news&tx_news_pi1%5Bnews%5D=1043&cHash=ac2555734002e954aaa6f1469fb81b22))

ACTUALITES EVENEMENTS

Actualités

Evénements



ACTUALITES & EVENEMENTS

VOIE DE DESSERTE ENTRE FONDETTES ET LUYNES

Une concertation publique pour la présentation des études est programmée du 17 août au 20 septembre 2022

[Twitter](#) [Partager](#)



[Tours Métropole Val de Loire](#), en lien avec les communes de Fondettes et Luynes, a engagé une réflexion sur l'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes.

Des permanences des membres de l'équipe projet sont prévues :

- Vendredi 2 septembre de 8h30 à 12h à la mairie de Luynes
- Jeudi 8 septembre de 13h30 à 17h30 à la mairie de Fondettes

Le public pourra s'exprimer et faire part de ses observations sur les registres mis à disposition à l'accueil de ces trois établissements, par courriel à voiepplateauconcertation@tours-metropole.fr ou par courrier postal adressé à :

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire
 Concertation publique – Aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes
 60 avenue Marcel Dassault 37206 TOURS CEDEX 3

⇒ [Voir le dossier de concertation préalable du projet](#)

COMPRENDRE LE PROJET :

1 LUYNES-FONDETTES

Aménagement de la desserte du plateau, Nord-Est d'Orléans



2 LUYNES-FONDETTES

Aménagement de la desserte du plateau, Nord-Est d'Orléans



FIGURE 3 : EXTRAIT DU SITE INTERNET DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE (SOURCE : TMVL, AOÛT 2022, LIEN D'ACCES : [HTTPS://WWW.TOURS-METROPOLE.FR/CONCERTATIONS](https://www.tours-metropole.fr/concertations))

La MétropoleServices aux habitantsEntreprendreVisiterÉtudierMobilité

PROJET DE VOIE DE DESSERTE DU PLATEAU DE LUYNES : DONNEZ VOTRE AVIS !

Tours Métropole Val de Loire en lien étroit avec les communes de [Fondettes](#) et [Luynes](#), engage une réflexion sur le projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes.

Dans ce cadre, une concertation publique est proposée **du 17 août au 20 septembre 2022 (inclus)**.

Consulter le dossier de consultation et les panneaux d'exposition

- Télécharger le [dossier de concertation](#)
- Consulter les [panneaux d'exposition](#) relatifs au projet d'amélioration de la desserte du plateau entre Luynes et Fondettes
 - [Panneau 1](#)
 - [Panneau 2](#)
 - [Panneau 3](#)
 - [Panneau 4](#)
 - [Panneau 5](#)

Ces ressources sont mises à la disposition du public dans les mairies des communes de Fondettes et Luynes ainsi qu'au siège de Tours Métropole Val de Loire.

Rencontrer l'équipe projet

Des permanences des membres de l'équipe projet sont programmées :

- Vendredi 2 septembre de 8h30 à 12h à la mairie de Luynes
- Jeudi 8 septembre de 13h30 à 17h30 à la mairie de Fondettes

Donner son avis sur le projet

3 possibilités pour faire part de ses observations ou remarques sur le projet :

- par courriel à : voieplateauconcertation@tours-metropole.fr
- par écrit sur les registres mis à votre disposition dans les mairies de Fondettes et Luynes, ainsi qu'à l'Hôtel Métropolitain (60 avenue Marcel Dassault à Tours)
- par courrier postal à : Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire – Concertation publique - Aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes – 60 avenue Marcel Dassault – 37206 TOURS CEDEX 3

III. Organisation de deux permanences

Pour expliciter les supports de concertation et répondre aux questions des participants, l'équipe projet a tenu deux permanences :

- le vendredi 2 septembre de 8h30 à 12h à la mairie de Luynes ;
- le jeudi 8 septembre de 13h30 à 17h30 à la mairie de Fondettes.

IV. Information préalable de la concertation

L'information permettant aux participants d'être prévenus de la tenue d'une concertation a été relayée par les moyens suivants :

- La délibération du Conseil métropolitain du 27 juin 2022, précisant les objectifs du projet et les modalités de concertation publique, a été affichée :
 - o au siège de Tours Métropole Val de Loire, du 25 juillet 2022 au 20 septembre 2022 ;
 - o à la Mairie de Fondettes du 25 juillet 2022 au 20 septembre 2022 ;
 - o à la Mairies de Luynes du 12 juillet 2022 au 20 septembre 2022.
- Un avis de concertation publique a également été diffusé dans la Nouvelle République le jeudi 28 juillet 2022 soit 23 jours avant le début de l'exposition.

immobilier

www.dansnosvilles.fr

VENTE PARTICULIER

Lucilia B. Immobilier
By Lucilia Brosset

URGENT
Recherche
Appartement
Tours-Centre à la vente
Fortes demandes

www.lucilia-b-immobilier.fr
02.47.66.05.66

VENTE MAISON

84000 €

IMMOBILIER COMMERCIAL

Vente

Saint Hilaire de Riez Plages, Nouveau domaine sécurisé avec piscine couverte. Votre résidence 3 chambres livrée clés en mains, à partir de 84 000 €. Infos et renseignements : 02 51 54 59 22 | RCS 489333963

VENTE TERRAIN

Vigne en production à vendre 1 ha, 2 parcelles AOC Vouvray, 22 000 euros. 06.07.44.67.18

légales et officielles

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 24/07/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'imparfait
Objet social : Toutes activités de vente à distance sur catalogue général.
Siège social : 18 Rue de la victoire, 37000 TOURS
Capital initial : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOURS
Président : JAJUET Théo, demeurant 18 Rue Emile Zola, 37700 ST PIERRE DES CORPS FRANCE
Directeur général : LECHANTEUR Alexis, demeurant 29 Rue des Martyrs, 75009 PARIS FRANCE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Clause d'agrément : Clause restreignant la libre cession des actions : les actions sont transmises dans le respect des stipulations énoncées à l'article 10 des statuts.
Théo Jajuet

LOCATION APPARTEMENT

Location Etudiant

Tours sud, résidence étudiante, loue studio 18 m², 1^{er} étage, entièrement rénové, tout confort, gardien, proche facultés, bus/tram, DPE en cours, 400 euros. 06.7.3.9.3.99.12 / 02.54.76.32.07

2 pièces

Joué-lès-Tours, loue F1 bis modifié F2 refait, intégralement meublé, dans résidence calme, proche tram, gare, avec ascenseur, gardien, parking, DPE E, libre fin août, 650 euros CC. 07.63.33.25.90

Joué-lès-Tours, loue F2, 42 m², loggia 8,64 m² vitres coulissantes, place parking extérieur sécurisé, très proche tram (mairie), bus, commerces, accessibilité PMR, quartier calme, résidence standing, DPE B, 550 euros + 27 € provision charges. 06.40.23.73.62

VENTE APPARTEMENT

F1/F1 bis

Châteauroux, vend appartement F1 bis, 26 m², résidence Ampère, refait à neuf, DPE en cours, 35 000 euros. 06.80.40.68.87

2 pièces

Tours, Velpeau, loue T3, cuisine aménagée équipée, Interphone, cave, proche gare, bus, commerces, accepte colocation étudiants. Prendre RDV, 06.87.42.52.62 ou 06.31.87.87.30

Blois, Quinière, loue T3, 70 m², 3^{ème} étage, ascenseur, rénové entièrement, chauffage gaz, cave, 2 chambres, DPE en cours, libre août, 655 euros. 06.07.68.21.09

3 pièces

4 pièces

Joué les Tours Le Mortier, T4, 69 m², 4ème et dernier étage, salon, séjour avec balcon, 2 chambres, cave, entrée sécurisée avec interphone, DPE D, Date de réalisation des diagnostics : 28/06/2022, Prix : 135.000 Euros, Tél.06.25.86.72.59. Agence s'abstenir

661 €

Joué les Tours Le Mortier, T4, 69 m², 4ème et dernier étage, salon, séjour avec balcon, 2 chambres, cave, entrée sécurisée avec interphone, DPE D, Date de réalisation des diagnostics : 28/06/2022, Prix : 135.000 Euros, Tél.06.25.86.72.59. Agence s'abstenir

Vous possédez un terrain,
une maison, une villa,
un garage, un entrepôt,
un local ou un immeuble...
Nous l'achetons !
Contactez-nous

02.38.62.47.48
www.exeo-promotion.com

villégiatures

MER

X La Palmyre, maison en résidence avec piscine, RDC, 24 m² entièrement équipée + canapé séparé, étage 3 lits 90 cm, 300 m centre, 1 km mer, dispo 23/07 au 30/07 et 30/07 au 06/08, 400 € à 600 euros suivant période. 06.77.74.70.49

X Royan, Vaux-sur-Mer (17), loue maison 2/3 personnes, tout confort, proximité plage, terrain privé pour voiture, dispo 23/07 au 06/08, 13/08 au 27/08, + fin septembre. Tél. 05.46.32.10.84 / 06.75.86.87.54

X Anglet, près Biarritz, loue dans petite résidence basque, 5 m² mer, appartement refait neuf, 2/4/6 personnes, tout confort, parking privé, semaine, quinzaine, 400 à 600 € basse saison, 700 à 900 € en saison. Photos. 02.47.28.14.21 / 06.89.12.15.60

X Jard-sur-Mer (85), maison F2 + véranda, 4/5 personnes, jardin clos dans pinède, parking, proximité plage/port, commerces, sans animaux, libre août à septembre. 02.47.28.88.61 / 06.79.01.92.19

12000 €

Mobil-home Résidentiel. Isolation 4 saisons 40.00 m². 10 Modèles disponibles 12 000 €. Livraison France entière. Directement à votre domicile. 02 51 54 59 22 RCS 489333963

Longeville-sur-Mer, Vendée, loue mobil-home 4/6 personnes, sur camping, 620 euros du 13/08 au 20/08, 450 euros du 20/08 au 27/08, 200 euros semaine du 27/08 au 17/09. Renseignements : 06.41.41.03.25

X Meschers (17), loue mobil-home, 150 m mer, séjour-cuisine, 2 chambres, SDB, WC, terrasse, dispo du 13/08 au 20/08, du 27/08 au 03/09, du 03/09 au 17/09, tarifs suivant semaines. 06.66.19.99.50

Saint-Hilaire de Riez, plages, votre cottage au bord de la mer. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000 €. Dans une résidence privée. Visites & Infos : 02 51 54 59 22. RCS 489333963

19000 €

Saint-Palais-sur-Mer (17), loue maison de vacances, 2 chambres, tout confort, terrasse, jardin, parking, accès plage, commerces tout à pied, libre septembre, octobre. 06.76.96.71.50

X Saint-Gilles-Croix-de-Vie, loue petite maison plain-pied, 2 chambres, salle-à-manger, cuisine équipée, salle-de-bains, véranda couverte avec salon de jardin et barbecue, disponible 16 au 30 juillet à 1 200 euros, et 13 au 20 août à 700 euros. Tél. 06.72.26.39.51

Sables-d'Olonne, 100 m plage, port, tous commerces, maison tout confort 5/6 personnes, + garage, libre première semaine d'août. 06.85.36.29.39

350 €

Pornic (44), près plage, port, loue T2, rez-de-chaussée sur jardin clos/arboré, tout confort pour 4 personnes, terrasse, parking, semaines 24, 25, 26, 27, 35, 36, 37 et 38, juin/septembre 350 euros, juillet 400 euros, Tél. 06.08.07.97.03.

X Tharon-Plage (44), entre Pornic et Saint-Brevin, appartement 2/5 personnes, 40 m² mètres de plage, possibilité rentrer voiture, semaine, quinzaine, week-end, jusqu'à 11 novembre. 02.40.27.85.45 ou 06.88.00.30.03

MONTAGNE

X Arette, La Pierre-Saint-Martin (64570), loue studio 4 places, proximité Pays-Basque/Espagne, animations, reste quelques semaines disponibles, à partir de 180 euros semaine. Renseignements 06.78.70.39.49

Plau-Engaly, (65) entre Saint-Lary et Espagne, appartement 2/6 personnes, terrasse sud, parc national Pyrénées, lac, rando, commerces, animations, ANCV, 200 à 300 euros semaine. 06.81.85.37.17

FONCIERE « HEURTELOUP 73 »

Société Civile Immobilière au capital de 10 000 €
Siège social : 172 rue de l'Ermitage TOURS
RCS Tours : 444 471 536
Société en liquidation

Le liquidateur conformément à sa mission résultant de l'AG de Dissolution du 30 juin 2019 publiée au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de TOURS a procédé à la clôture des comptes de liquidation à la date du 30 juin 2022.

Le rapport et les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de TOURS.

La radiation sera demandée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS

Pour avis :
Le Liquidateur
Roland WEYANT

AVIS DE CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Dénomination : SCM CK2S37. Forme juridique : Société civile. Capital social : 2000 euros. Siège social : 238 rue grandjean, 37000 TOURS. RCS 89115370 RCS TOURS. Par décision du 11/07/2022, Renan SARRAZIN a été nommé gérant, à compter du 01/09/2022, en remplacement de Noa NUNEZ.

SELARL CM & B COTTEREAU - MEUNIER - BARDON - SONNET ET ASSOCIES 19 avenue de Grammont - 37000 TOURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL FORMA-PRO HYGIENE ET SECURITE Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros Siège social : 4 boulevard de Chiron 37510 BALLAN MIRE RCS : 538 546 219 TOURS L'AGE du 20 7 2022 a transféré le siège social, à compter du 01/09/2022 au Village d'entreprises ACTIVITY- 22 Rue Michaël Faraday 37170 CHAMBREY LES TOURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CONFORT CONCEPT. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 6000 euros. Siège social : 3 Rue du Grand Bauvais, 37110 La Ferrière. 534858675 RCS Tours. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022. Monsieur Francisco VELEZBUGALHO, demeurant 3 Rue du Grand Bauvais 37110 La Ferrière a été nommé liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Francisco VELEZ BUGALHO

Avis administratifs

Tours Métropole Val de Loire en lien avec les communes de Fondettes et Luyennes, a engagé une réflexion sur l'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luyennes.

Une concertation publique pour la présentation des études est programmée du 17 août au 20 septembre 2022 dans les mairies des communes de Fondettes et Luyennes ainsi qu'au siège de Tours Métropole Val de Loire.

Des permanences des membres de l'équipe projet sont prévues :
- le vendredi 2 septembre de 8h30 à 12h à la mairie de Luyennes ;
- le jeudi 8 septembre de 13h30 à 17h30 à la mairie de Fondettes.

Le public pourra s'exprimer et faire part de ses observations sur les registres mis à disposition, par courrier postal à : Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire - Concertation publique - Aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luyennes - 60 avenue Marcel Dassault - 37206 TOURS CEDEX 3 ou par courriel à : voleplateau.concertation@tours-metropole.fr

Tours métropole

AVIS

Bilan de la concertation réglementaire avec le public au titre du code de l'urbanisme organisée du 17 août au 20 septembre 2022

I. Présentation des moyens d'expression et du nombre de participation

A. Participation

La concertation a été organisée afin d'informer et de présenter le projet au public, mais également de recueillir les avis, observations et préoccupations des acteurs et des habitants sur chaque secteur concerné.

Au total, la concertation préalable a permis de recueillir **l'avis de 71 personnes**.

B. Moyens d'expression utilisés

Trois moyens d'expression sur le projet étaient proposés :

- Les **registres de concertation** à disposition dans les mairies de Luynes et Fondettes et au siège de Tours Métropole Val de Loire
- Par **mail** à voieplateauconcertation@tours-metropole.fr
- Par **courrier postal** à l'adresse du maître d'ouvrage

La majorité des personnes se sont exprimées par courriel et sur les registres.

Certaines personnes ont exprimé leur avis via plusieurs supports (par mail et sur un registre par exemple). Dans ce cas, l'avis n'a été comptabilisé qu'une seule fois, dès lors qu'il exprimait les mêmes idées : une personne = un avis. Cela explique que le total des avis reçus sur le graphique (84) soit supérieur au nombre total de participants (71).

Par ailleurs, lorsqu'un avis était exprimé au nom d'un foyer avec plusieurs signataires, l'avis a été compté autant de fois que de personnes ayant signé.

II. Synthèse des avis rendus lors de la concertation préalable

La majorité des avis est en accord avec les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau.

Globalement les personnes se sont exprimées sur la démarche de la concertation ainsi que le projet et ses composantes.

A. Avis sur la démarche et les modalités de concertation

35 participants ont réagi sur la démarche de concertation proposée en elle-même.

Par opposition aux avis positifs sur la concertation (saluant la clarté et la précision des panneaux d'exposition en général), la concertation a fait ressortir un ressenti d'insatisfaction sur le déroulement de la procédure.

Les participants ont ainsi évoqué :

- le manque/l'absence de communication préalable sur le projet ;
- l'impression que la version finale du projet était déjà arrêtée lors de cette concertation censée être « préalable » ;
- le niveau de détail de l'étude (emprises imprécises des tracés, informations techniques sur les avantages et inconvénients de chaque solution etc.) ;
- l'impression d'une mauvaise qualité d'information (imprécisions, données anciennes, périmètre d'étude inadéquat, coût et financement, etc.) ;
- la période inadaptée de la concertation (l'été et créneaux des permanences en semaine) à une participation optimale du public;
- l'impression d'un manque d'interlocuteurs joignables.

De façon générale, les participants regrettent le **manque de transparence de la démarche**, et la **difficile compréhension du projet** au travers des supports proposés.

Modalités de prise en compte dans le projet :

1 - TMVL a pris le parti de présenter le projet dès les premières pistes d'aménagement (de l'étude d'opportunité à l'étude des variantes d'un parti d'aménagement).

Même si le diagnostic réalisé est très précis pour mener ces réflexions, il faut attendre un niveau de définition du projet plus avancé pour en connaître l'impact détaillé notamment en terme de prélèvement foncier.

2 – Ce niveau de définition au stade actuel des études doit permettre une approche macroscopique des potentielles incidences.

3 - Une fois le parti d'aménagement retenu, les études de détails seront réalisées et serviront de support pour travailler avec les acteurs du territoire et élaborer les dossiers requis par les différentes procédures administratives.

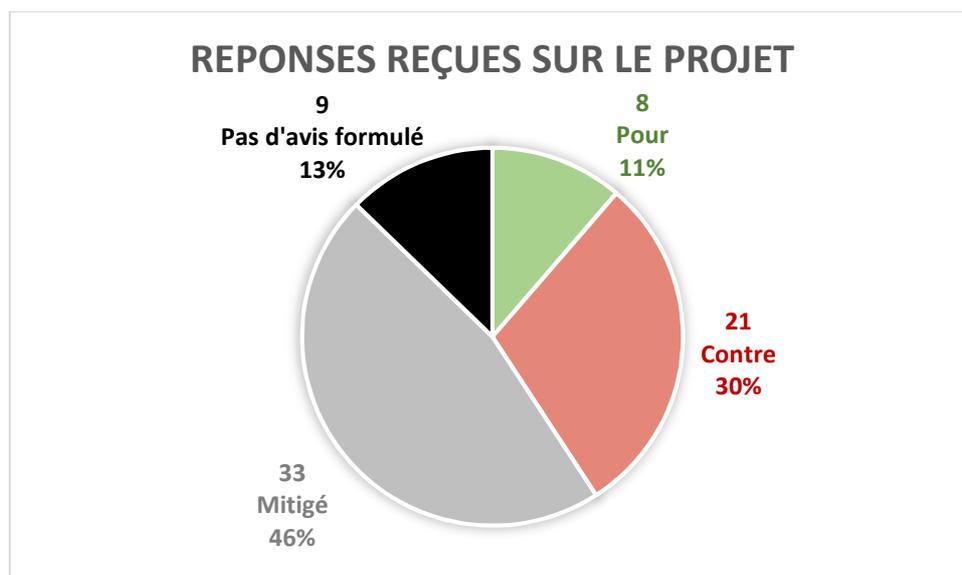
B. Avis sur le projet

Les autres avis exprimés portaient sur le projet d'aménagement.

Pour chaque avis donné, le positionnement global sur le projet a été relevé. Quatre catégories d'avis ont été distinguées :

Avis global sur le projet	Explication	Nombre d'avis exprimés
Pour	<u>En accord</u> avec le projet.	8
Contre	<u>Opposé</u> au projet.	21
Mitigé	Cette catégorie correspond dans la grande majorité des cas à des personnes en <u>accord avec les objectifs du projet et le besoin d'un aménagement</u> , mais en <u>désaccord avec la solution proposée</u> pour y répondre. Il s'agit aussi, plus rarement, de personnes ne s'étant <u>pas explicitement positionnées</u> .	33
Pas d'avis formulé	Les participants ne se sont <u>pas positionnés</u> sur le projet (par exemple, certains avis sont en réalité des demandes de précisions, et ne fournissent donc aucune information quant au positionnement vis-à-vis du projet).	9
Total		71

Le graphique ci-dessous présente la **répartition des réponses reçues**.



Différents arguments sont ressortis, aussi bien en faveur qu'à l'encontre du projet. Ils sont renseignés dans le tableau ci-dessous :

Les arguments POUR	Réponses du MOA
Canalise le trafic important	Ce projet, souhaité par la métropole et les communes concernées, s'inscrit dans une action d'aménagement du territoire de l'Ouest de la métropole, afin de faciliter et sécuriser les déplacements routiers, tout en assurant une meilleure desserte du plateau de Fondettes – Luynes.
Sécurise le trafic	
Désenclave Luynes	
Favorise l'accessibilité à Fondettes	
Répond à un problème ancien et devenu insupportable	L'objectif recherché par la collectivité est de renforcer la desserte des communes situées à l'Ouest de l'agglomération, en restructurant la liaison routière du plateau (au Nord des communes), délestant ainsi la liaison existante de la levée de la Loire (au Sud) et des voiries secondaires urbanisées (y compris les centres villes). Cette restructuration du réseau de voirie, s'inscrit dans un schéma d'aménagement du territoire cohérent avec les objectifs des communes (affichés dans les PLU), de développement des zones d'activités économiques du plateau, le projet d'équipement sportif et sanitaire, et également les projets de développement de l'habitat.
Les arguments CONTRE	
Encourage l'utilisation de la voiture individuelle	Le projet consiste majoritairement à restructurer une voirie existante pour la sécuriser. D'autre part, il propose la mise en œuvre d'équipements destinés au covoiturage permettant d'optimiser l'usage de la voiture individuelle. Enfin, le projet intègre sur l'ensemble du linéaire une voie cyclable bidirectionnelle en site propre, promouvant les mobilités douces.
Ne propose pas d'alternative de mobilités douces (déplacements non motorisés) ou de transports en commun	Le projet intègre sur l'ensemble du linéaire une voie cyclable bidirectionnelle en site propre, promouvant les mobilités douces en cohérence avec le schéma cyclable métropolitain. Cet équipement permettra également de relier les équipements secondaires.
Impacte l'environnement en affectant la trame verte (continuité écologique), la faune et la flore	Le projet présenté en réponse à l'étude d'opportunité correspond à une solution de moindre impact au regard des différents scénarios étudiés. En effet, l'utilisation majoritaire de voiries existantes permet de limiter l'artificialisation des sols. L'application concrète de la doctrine ERC permet de renforcer

	<p>la démarche d'évitement, en proposant à la concertation des solutions de moindre impact environnemental en synthèse de l'analyse multicritères.</p> <p>Cette démarche s'appuie sur un diagnostic environnemental réalisé sur un cycle annuel.</p>
Grignote des terres agricoles	<p>Le projet présenté en réponse à l'étude d'opportunité correspond à une solution de moindre impact au regard des différents scénarios étudiés.</p> <p>La majorité du projet consiste à réemployer une voirie existante. Cette démarche permet de limiter les impacts fonciers et agricoles.</p> <p>A ce stade, il y a un fuseau d'étude élargi qui va se préciser ultérieurement.</p>
Entraîne des nuisances (sonores, visuelles, dégradation du cadre de vie, pollution de l'air)	<p>Les études de conception du projet prennent en considération les enjeux relatifs aux nuisances pour les limiter (ex : projet calé majoritairement au niveau du terrain naturel, insertion paysagère du projet, zone tampon avec la piste cyclable...)</p>
Accroît le risque d'accident en raison des multiples intersections prévues	<p>Le projet vise à apporter une réponse notamment en terme de sécurité aux nombreux dysfonctionnements constatés actuellement notamment au niveau des intersections.</p> <p>Les paramètres intégrés à la conception du projet prennent en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fluidité du trafic - la rectification des courbes accidentogènes - la sécurisation des intersections permettant les dessertes - un profil de voirie limité permettant de contraindre la vitesse (qui sera limitée réglementairement à 70 km/h)
N'a pas été étudié à suffisamment long terme et risque donc d'être rapidement inadapté	<p>Des simulations de trafic ont été menées justement pour apprécier ce sujet (trafic estimé à l'horizon 2030).</p>

Sur diverses thématiques, plusieurs variantes accompagnées de leur analyse multicritère ont été présentées.

C. Avis sur les variantes de raccordement du projet

Les participants étaient invités à choisir entre plusieurs variantes pour le tracé des raccordements du tronçon routier.

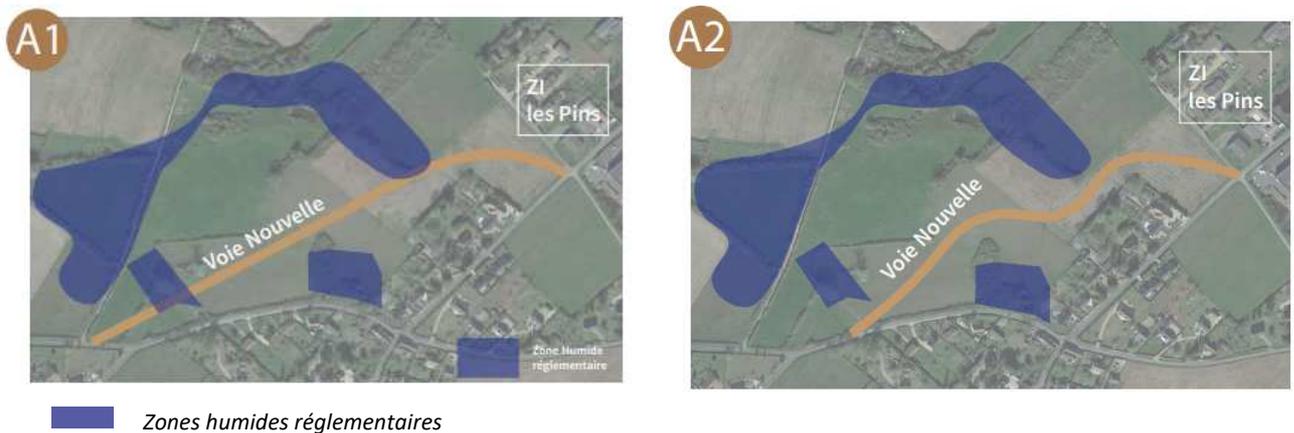
Seulement 5 personnes ont fait un choix et se sont positionnées :

- **3 avis sur une variante d'un raccordement** à l'Ouest (Luynes) ou à l'est (Fondettes) du projet) ;

- **2 avis sur une variante par raccordements** à l'Ouest (Luynes) et à l'est (Fondettes) du projet).

Il est donc recensé **7 prises de position** pour une variante.

→ Variantes de raccordement Ouest-Luynes



Les participants pouvaient choisir la proposition A1 ou A2 pour le raccordement Ouest-Luynes. Très peu d'avis se positionnent sur l'une ou l'autre des variantes : **seulement 2 avis** ont fait un choix, optant pour **la version A2**.

Modalités de prise en compte dans le projet :

La collectivité retient la variante A2 pour les raisons suivantes :

Cette solution permet :

- *la préservations des haies existantes*
- *de limiter l'emprise des aménagements dans le paysage*
- *sur le plan agricole, de limiter la scission d'îlots d'exploitation, de limiter les emprises et les délaissés agricoles*
- *de limiter de linéaire de tracé neuf, limitant de fait le coût d'investissement.*

Les avis issus de la concertation publique n'appellent pas de réexamen des variantes de raccordement Ouest-Luynes.

→ Variantes de raccordement Est-Fondettes



Les participants pouvaient choisir la proposition B1, B2 ou B3 pour le raccordement Est-Fondettes. **Sur les 5 personnes qui se sont exprimées sur ce raccordement**, 1 préfère la variante B1, 4 sont favorables à **la version B2** et aucune n'a opté pour la version B3.

Par ailleurs, une quinzaine de personnes se sont exprimées au sujet des variantes proposées, sans nécessairement avoir fait un choix. Plusieurs répondants ont jugé **qu'aucune des variantes proposées n'était satisfaisante**. Certains ont également souligné que **certains tracés alternatifs n'étaient pas adaptés** (passage sur une zone humide réglementaire par exemple) pour constituer une variante.

Modalités de prise en compte dans le projet :

La collectivité retient la variante B2 pour les raisons suivantes :

- *habitation du hameau de la Thibaudière plus éloignée*
- *maintien de la zone humide*
- *sur le plan agricole, faible scission d'îlots d'exploitation, faibles délaissés agricoles.*

Les avis issus de la concertation publique n'appellent pas de réexamen des variantes de raccordement Est-Fondettes.

D. Avis sur le positionnement de la piste cyclable

Les participants étaient invités à choisir le positionnement de la piste cyclable prévue, au Nord ou au Sud de la voie routière.



Au total, 31 personnes se sont exprimées sur le sujet de la piste cyclable. Seulement 27 ont choisi un positionnement Nord ou Sud. Plusieurs personnes se sont dites **favorables à la création d'une piste cyclable**, et certaines trouvent que la piste proposée est bien conçue.

Cependant, 3 répondants sont **défavorables à l'investissement** dans cette voie cyclable compte tenu de son **coût jugé trop élevé par rapport à l'utilisation** qui en sera faite.

Modalités de prise en compte dans le projet :

Le projet intègre sur l'ensemble du linéaire une voie cyclable bidirectionnelle en site propre, promouvant les mobilités douces en cohérence avec le schéma cyclable métropolitain.

Les emprises foncières sont limitées, lorsque cela est possible, par la réutilisation de voie de circulation qui seront dédiées aux mobilités douces.

Les avis issus de la concertation publique n'appellent pas de réexamen de l'opportunité de créer une nouvelle solution de liaison cyclable entre Luynes et Fondettes.

Par ailleurs, **27 personnes** ont exprimé leur avis sur le positionnement de la piste cyclable :

7 pour un positionnement au Sud, 20 pour un positionnement au Nord, dont 16 personnes ont rejoint l'avis exprimé par le comité voie Nord (soit 12 foyers).

La plupart des avis recueillis sur ce sujet n'étaient pas argumentés. Toutefois, les personnes qui se sont exprimées en faveur du positionnement au Sud ont parfois souligné l'utilité de créer une **zone tampon** entre la route et les habitations. L'un des participants en faveur du positionnement au Nord suggère que cette configuration offrirait une plus grande **sécurité**, bien que les études préliminaires aient montré que cette solution augmenterait le nombre de traversées de chaussée par les cyclistes. Il est ici fait mention d'intérêts particuliers pour la desserte d'un secteur qui se confronte à l'intérêt général auquel le projet doit répondre.

Modalités de prise en compte dans le projet :

La collectivité retient la variante Sud pour les raisons suivantes :

- *la voie cyclable génèrera une zone tampon pour 22 habitations ;*
- *compte tenu de l'habitat développé au Sud, les usagers de la future voie cyclable sont potentiellement plus nombreux au Sud, ce qui limitera les basculements (ou traversées) ;*
- *4 intersections à enjeu fort sont à traiter avec un positionnement Sud, contre 7 avec un positionnement Nord ;*
- *les voies réutilisées qui seront dédiées aux mobilités douces sont toutes positionnées au Sud (aucun basculement nécessaire).*

Le positionnement de la piste cyclable préconisé au sud de la voie est la variante qui répond au mieux aux enjeux en terme de sécurité, de fonctionnalité et d'intégration vis-à-vis des habitations en proximité.

Les avis issus de la concertation publique n'appellent pas de réexamen des variantes de positionnement de la piste cyclable.

E. Avis sur les intersections

4 intersections principales avec le projet de voie de plateau, et une intersection secondaire ont été mises en exergue dans le dossier de présentation. Ces intersections et le type d'aménagement proposé sont listés ci-après :

- Intersection ex RD76/route de la Membrolle-sur-Choisille : Aménagement d'un carrefour giratoire ;
- Rue de la Barre : aménagement d'un carrefour en croix ;
- Route de Pernay : aménagement d'un carrefour en croix ;
- Zone industrielle des Pins : aménagement d'un carrefour giratoire ;
- Carrefour de la Pinsonnerie : amélioration des conditions de visibilité.

14 personnes se sont exprimées sur ce sujet. 9 personnes encourageaient la création de giratoire, sans citer précisément les intersections pour lesquelles ce type d'aménagement était attendu.

Sur ces 9 avis en faveur des giratoires, 2 anticipent des problèmes de visibilité, 2 autres des problèmes de bruit. Les 5 autres avis ne présentent pas de justification.

Par ailleurs, plusieurs personnes demandent à ce que la visibilité soit correctement étudiée sur les intersections (7), dont 2 personnes sur l'intersection de la Pinsonnerie.

Modalités de prise en compte dans le projet :

Les études techniques ont mis en évidence, pour chaque intersection, les avantages d'un aménagement de type carrefour en croix pour les raisons suivantes :

- *emprise réduite ;*
- *obstruction du paysage moindre ;*
- *nuisances sonores moindres (en comparaison avec le freinage et l'accélération de tous les usagers arrivant sur un giratoire) ;*
- *principe de la voie de desserte plus efficace pour les usagers VL/PL (plus de fluidité) ;*
- *sécurité améliorée pour les usagers liaisons douces (en comparaison à la gestion complexe des liaisons douces sur giratoire) ;*
- *coût moindre.*

La collectivité retient donc le carrefour en croix pour les intersections suivantes :

- *Rue de la Barre*
- *Route de Pernay*

L'aménagement présentera pour chacune de ces intersections et pour celles n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse détaillée, des conditions de visibilité et de sécurité améliorées.

D'autre part, pour les 2 intersections suivantes, la collectivité, malgré les contraintes supplémentaires mises en avant, retient la solution de carrefour giratoire pour les raisons suivantes :

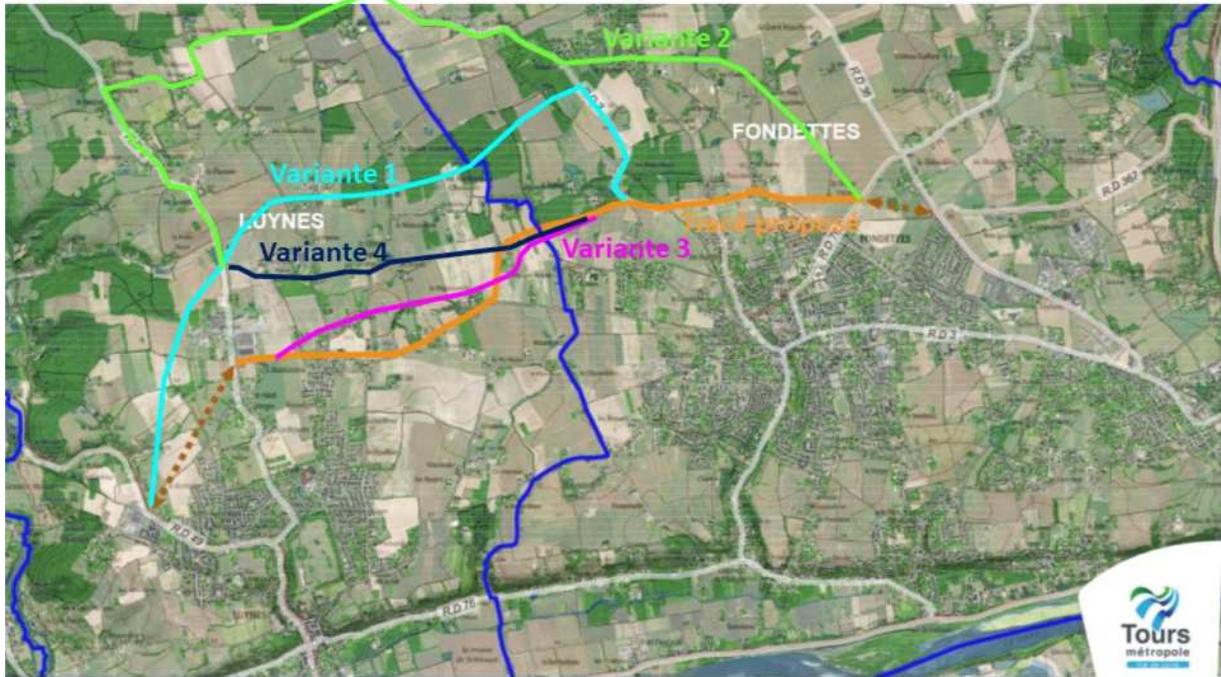
- *Intersection ex RD76/route de la Membrolle-sur-Choisille :*
 - *prévision de trafic supérieure à 3 000 véhicules/j sur au moins 3 voies ;*
 - *nécessité de gérer la répartition des priorités en fonction des flux.*
- *Zone industrielle des Pins :*
 - *meilleure desserte et meilleure lisibilité de la ZI les Pins ;*
 - *meilleure équilibre des priorités au regard des flux prévisionnels.*

Les avis issus de la concertation publique n'appellent pas de réexamen des propositions d'aménagement pour les intersections.

F. Autres variantes de tracé proposées

Certains répondants ont souhaité proposer une solution alternative au projet présenté (détail de ces propositions joint en annexe).

Ces tracés alternatifs sont schématisés sur la cartographie ci-dessous :



Ces tracés alternatifs présentent les intérêts suivants :

- éloignement des habitations (à l'exception de la variante 4 qui traverse le secteur de la Grande Noue) ;
- moindre sinuosité (principalement pour les variantes 3 et 4).

En première approche, les inconvénients suivants sont recensés :

- création de tracé neuf supplémentaires d'au moins 2 km pour la variante 3 ;
- allongement de l'itinéraire global jusqu'à 10 km pour la variante 2, pour un linéaire total initialement proposé de 6.5 km ;
- consommation foncière, artificialisation des sols ;
- traversée d'espaces boisés (en particulier pour les variantes 1 et 4) ;
- traversée d'espaces naturels à enjeux écologiques identifiés (vallée des Brémonts) ;
- traversée d'autres hameaux ;
- éloignement des zones de desserte (zones urbaines), pour lesquelles le projet a vocation.

Modalités de prise en compte dans le projet :

Les tracés alternatifs proposés présentent, outre l'avantage d'éloigner le tracé des zones d'habitat (sauf pour la variante 4), son lot d'inconvénients dont celui de remettre en cause sa vocation initiale, à savoir la desserte des zones habitées par les riverains.

D'autre part, selon les dispositions du SCOT, la rénovation ou la requalification d'une infrastructure existante est à privilégier. L'objectif étant de tendre à la réduction des prélèvements fonciers (agricole, naturel...) et à l'artificialisation des sols.

La collectivité a prévu au regard des conclusions de l'étude d'opportunité de la voie de desserte du plateau de Fondettes-Luynes, de s'appuyer sur un linéaire de voies existantes.

Pour ces différentes raisons, les tracés alternatifs proposés, bien que présentant un certain nombre d'avantages vis-à-vis de certains riverains, ne pourront être retenus.

G. Les craintes exprimées

Les répondants ont régulièrement exprimé des craintes vis-à-vis du projet. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Craintes	Nombre d'avis	Demandes	Réponses du maître d'ouvrage
Nuisances sonores	40	Eloigner des habitations le tracé de la future voie, filtrer les nuisances sonores (mur, talus arboré), favoriser les giratoires, limiter la vitesse	Ce sujet sera examiné avec la réalisation de mesures acoustiques, la réalisation de projection dans le temps au regard du trafic. Au regard des résultats, des mesures seront déployées dans le respect des obligations réglementaires.
Nuisances visuelles et dégradation du cadre de vie	28	Eloigner des habitations le tracé de la future voie, aménagement paysager	Les études de conception du projet prennent en considération les enjeux relatifs aux nuisances pour les limiter (exemple : projet calé majoritairement au niveau du terrain naturel, insertion paysagère du projet, tampon avec la piste cyclable).
Accident	18	Etude de la visibilité, favoriser les giratoires, limiter la vitesse, éviter les tourne-à-gauche	L'aménagement présentera des conditions de visibilité et de sécurité améliorées.
Déévaluation immobilière	13	Eloigner le tracé de la voie des habitations, prévoir des indemnités	Le projet sera conforme aux obligations réglementaires.
Dégradation de la qualité de l'air	12	Eloigner le tracé de la voie des habitations	Une étude détaillée relative à l'impact du projet sur la qualité de l'air sera présentée, ainsi que les mesures requises le cas échéant.

Craintes	Nombre d'avis	Demandes	Réponses du maître d'ouvrage
Inadaptation future du projet	7	Réétudier le projet avec une projection à plus long terme	<p>Le projet est paramétré sur une prévision de trafic à horizon 2030. A plus long terme, l'évolution de l'urbanisation et des modes de transport présentent un risque hypothétique très important.</p> <p>Les études seront conformes aux obligations réglementaires.</p>
Impact écologique et agricole	5	Eviter les impacts sur la faune, la flore, les continuités écologiques et l'empiètement sur des terres agricoles	<p>Le projet présenté tient compte des enjeux écologiques et agricoles qui ont fait l'objet d'un diagnostic.</p> <p>L'utilisation des emprises de la voirie actuelle permet de limiter ces impacts.</p> <p>Le cas échéant, des mesures seront proposées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.</p>
Mauvais écoulement des fossés	2	Vigilance sur ce point, en particulier pendant les travaux	<p>La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'une analyse spécifique au stade conception. La phase travaux entrainera elle aussi des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.</p>

La procédure d'examen au cas par cas par des services de l'Etat concernant l'évaluation environnementale du projet sera réalisée après la délibération tirant le bilan de la concertation.

Selon les conclusions de cette procédure, l'évaluation environnementale du projet serait présentée dans le cadre de l'enquête publique du projet.

H. Avis particuliers

De nombreux avis reçus font part d'inquiétudes plus particulières et de problématiques individuelles. Il s'agit typiquement de questionnements concernant :

- l'accès à certaines entreprises pendant et après les travaux,
- le raccordement de plusieurs routes à la voie de desserte,
- l'accès réservé aux riverains pour certaines routes,
- ou encore l'emprise exacte du tracé.

La concertation étant réalisée en amont du projet, elle **ne permet pas à ce stade d'avancement, de répondre à ces interrogations à l'échelle de la parcelle ou de l'emprise exacte du projet.**

Ces points particuliers seront **considérés ultérieurement, lors des études techniques de projet** (cf. planning « Les grandes étapes du projet »).

Modalités de prise en compte dans le projet :

Au cours des études de détail, des échanges avec les personnes concernées seront mis en place.

Conclusion générale de la concertation préalable

- La concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme s'est déroulée pendant un mois, **du 17 août au 20 septembre inclus**.
- **Deux expositions publiques** ont eu lieu dans les communes de Fondettes et de Luynes et une mise à dispositions du dossier de présentation du projet a été réalisée auprès des mairies ainsi qu'au siège de Tours Métropole Val de Loire.
- Les participants ont pu donner leurs avis sur les registres installés tout au long de l'exposition publique dans les mairies de Fondettes et de Luynes ainsi qu'au siège de Tours Métropole Val de Loire. Les avis pouvaient également être rendus via le site internet du maître d'ouvrage et/ ou par courrier.
- Au total **71 personnes** ont donné leur avis lors de la concertation, principalement par courriel.
- La plupart des répondants sont **en accord avec les objectifs du projet**.
- Les participants regrettent de manière générale les difficultés à appréhender le projet à la lecture des supports proposés et à ce stade de maturité.
- Comme cela est régulièrement observé lors des processus de concertation, la plupart des avis reçus sont critiques vis-à-vis du projet ou d'une partie de ses composantes. Un tiers des répondants ayant formulé un avis sur le projet s'y opposent, la moitié est mitigée et le reste (13%) est en accord.
 - Les arguments pour le projet : canaliser et sécuriser le trafic et améliorer l'accessibilité ;
 - Les contre le projet : impact écologique, manque d'alternative « douce », nuisances sonores et visuelles, pollution de l'air et dévaluation immobilière.
- Très peu de personnes se sont positionnées sur une variante, mais une majorité opte pour la variante A2 (raccordement Ouest-Luynes) et B2 (raccordement Est Fondettes). Le manque de crédibilité de variantes a été parfois souligné.
- Quelques répondants proposent également des tracés alternatifs remettant en cause les objectifs du projet et parfois les conclusions de l'étude d'opportunité
- La majorité des répondants (rassemblés au sein du comité voie Nord) préfère un positionnement de la piste cyclable au Nord, sans développer de justification.
- Les avis sont majoritairement favorables aux giratoires, plutôt qu'aux carrefours en croix, sans préciser les intersections concernées.

Synthèse des modalités de prise en compte par le Maître d'ouvrage :

La concertation mise en œuvre a permis de recueillir des contributions diversifiées.

Au regard des avis exprimés et de l'intérêt public auquel le projet d'aménagement doit répondre, il est proposé de retenir :

- La variante B2, consistant à la création d'une voie nouvelle de l'ordre de 500 m entre le rond-point des Cochardières et le chemin de la Grosse Pierre à Fondettes.

- La requalification de la rue de la Grosse Pierre, de la route de Pernay, de la route de l'Essey, de la voie communale N°3, route de la Mignonnerie – les Doguins, du chemin vicinal N°11 jusqu'à l'ex RD 6.

- La variante A2, consistant à la création d'une voie nouvelle de l'ordre d'1 km entre l'ex RD 6 et l'ex RD 49 à Luynes.

- La réalisation de deux aires de covoiturage.

- Les intersections sont gérées pour partie en giratoire ou en carrefour, en fonction du profil, de la priorité donnée aux axes transverses et au niveau de dangerosité.

- Le positionnement de la piste cyclable au sud au regard des aspects fonctionnels, de sécurité et d'intégration.

Les inquiétudes exprimées ainsi que les incompréhensions concernant cette procédure de concertation principalement justifiées par le niveau de définition du projet témoignent de la nécessité au cours des études de détail et des procédures réglementaires de prévoir des temps d'échanges avec le territoire.

ANNEXE 1 –Délibération du Bureau Communautaire en date du 27 juin 2022 concernant la concertation relative au projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20220627-C 22_06_27_015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Date de publication / notification : 01/07/2022

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU 27 JUIN 2022**

Convocations adressées le mardi 21 juin 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 68
Nombre de délégués votants : 85
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel FRANCOIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Wilfried SCHWARTZ, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Aude GOBLET, Thibault COULON, Benoist PIERRE, Régis SALIC, Emmanuel DUMENIL, Affwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Danielle PLOQUIN, Thierry CHAILLOUX, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Sébastien CLEMENT, Patrick LEFRANCOIS, Jean-Gérard PAUMIER, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Emmanuel DENIS, Martin COHEN, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU, Stéphane HOUQUES, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Eric THOMAS, Benoît FAUCHEUX, Frédérique BARBIER, Christophe BOUCHET, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Gérard DAVIET a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Christophe LOYAU-TULASNE a donné pouvoir à Maria LEPINE, Catherine GAULTIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Bernard SOL a donné pouvoir à Aylin GULHAN, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Aude GOBLET, Elodie HUAULT a donné pouvoir à Arnault BERTRAND, Judaël OSMOND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Christopher SEBAOUN, Annaëlle SCHALLER a donné pouvoir à Martin COHEN, Iman MANZARI a donné pouvoir à Jean-Patrick GILLE, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNERROY, Franck GAGNAIRE a donné pouvoir à Eric THOMAS, Oulématou BA-TALL a donné pouvoir à Christine BLET, Catherine REYNAUD a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Mélanie FORTIER a donné pouvoir à Affwa METREAU, Cathy MUNSCH-MASSET, Pierre-Alexandre MOREAU.

Désignation de Philippe BOURLIER, Conseiller Métropolitain en qualité de Secrétaire de séance.

C_22_06_27_015- ESPACES PUBLICS - MODALITES DE CONCERTATION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA VOIE DE DESSERTE DU PLATEAU ENTRE FONDETTES ET LUYNES

Monsieur Laurent RAYMOND, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Les communes de Luynes et de Fondettes sont délimitées par la Vallée de la Loire au sud, la Vallée de la Choisille à l'Est et la Vallée de la Bresme à l'Ouest. A partir de Tours, l'accès à ces communes se fait principalement depuis l'ex RD 952 (levée de la Loire) et par le boulevard périphérique Nord-Ouest (via l'ex RD 367). Depuis le boulevard périphérique, les voies ne sont pas structurées pour permettre une desserte satisfaisante jusqu'à Luynes.

L'analyse des trafics démontre que les déplacements, dont une majorité est pendulaire, induisent un trafic conséquent, sur l'ex RD 367 en connexion directe avec le périphérique et l'ex RD 952 qui se diffuse sur le réseau local inadapté.

L'absence d'une desserte structurée nuit actuellement au bon fonctionnement du territoire. En effet, le plateau accueille des zones d'activités économiques, un projet d'équipement sportif et sanitaire mais également de l'habitat en développement. Les perspectives d'évolution de ce secteur envisagées dans les PLU renforcent la nécessité d'adapter le réseau viaire aux besoins.

Le projet consiste à réaliser un aménagement entre le carrefour giratoire des Cocharnières à Fondettes et l'ex RD 49 à Luynes en passant ainsi aux abords des ZI Les Pins, La Grande Noue, Le Chapelet. Il consiste majoritairement à restructurer une voirie existante et à aménager ses raccordements.

Le périmètre d'étude du projet est matérialisé sur un plan en annexe de la présente délibération.

Au regard de l'évolution du territoire et en accord avec les communes concernées, Tours Métropole Val de Loire a engagé l'étude de cet aménagement et attache une importance particulière à la prise en compte de l'insertion paysagère du projet et au traitement des circulations douces.

Aussi, l'aménagement prévu par Tours Métropole Val de Loire est concerné par la mise en place de la procédure de concertation en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme qui permettra de porter à la connaissance du public (usagers, riverains, acteurs économiques, associations...) les objectifs du projet et de l'associer à son élaboration.

Ainsi, le projet sera susceptible d'évoluer à l'issue de la concertation, pour tenir compte des remarques et observations du public.

I LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet sont :

- tenir compte de l'évolution supposée du secteur (urbanisation, équipement, transports, déplacements) ;

- s'inscrire dans le cadre des documents de planification (le SCOT, le PDU et les PLU) ;
- faciliter l'accès aux équipements, zones d'activités, zones urbaines et assurer la cohérence du réseau ;
- permettre de mieux canaliser les flux arrivant par l'ex RD 367 afin de relier l'Ouest de la Métropole et les communes du Nord à Tours sans traverser les centres-villes des communes de Luynes et de Fondettes, inadaptés au trafic de transit ;
- réduire le trafic sur les levées de la Loire et renforcer la fonctionnalité du boulevard périphérique Nord-Ouest ;
- traiter l'insertion environnementale du projet au regard des spécificités du paysage local.

L'enjeu de cette réflexion est de ne pas se limiter à la seule infrastructure. Elle prendra en compte l'ensemble des secteurs afin d'appréhender le projet comme un véritable outil d'aménagement du territoire.

II LES MODALITES DE LA CONCERTATION

2.1 Les supports de la concertation

La concertation débutera par une exposition publique dans les mairies des communes de Fondettes et de Luynes aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un dossier de présentation du projet sera tenu à la disposition du public dans les mairies des communes de Fondettes et de Luynes et au siège de Tours Métropole Val de Loire.

Il sera également mis en ligne sur le site de la Métropole : www.tours-metropole.fr.

Le public pourra exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation :

- sur un registre mis à la disposition du public dans chacune des mairies de Luynes et de Fondettes (à l'accueil des mairies), et au siège de Tours Métropole Val de Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire

CONCERTATION PUBLIQUE- AMENAGEMENT DE LA VOIE DE DESSERTE
DU PLATEAU ENTRE FONDETTES ET LUYNES

60 avenue Marcel Dassault

37206 TOURS CEDEX 3

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

voieplateauconcertation@tours-metropole.fr

2.2 La durée de la concertation

La concertation sera ouverte dès le lancement de l'exposition publique pour une durée d'un mois. Durant cette période, le public pourra accéder aux informations relatives au projet et aux avis, et formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées par le Conseil métropolitain, conformément à l'article L. 103-4 du Code de l'urbanisme.

2.3 Les mesures de publicité

La présente délibération, précisant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique du projet sera affichée durant un mois dans les lieux suivants : au siège de Tours Métropole Val de Loire, à la mairie de la commune de Fondettes, à la mairie de la commune de Luynes.

Un avis de concertation publique sera en outre publié dans un journal diffusé dans le département.

Une parution aura également lieu sur le site internet de Tours Métropole Val de Loire, au moins quinze jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de celle-ci.

2.4 Le bilan de la concertation

L'achèvement de la concertation donne lieu à l'établissement d'un bilan arrêtant le dossier définitif du projet. Ce bilan fera l'objet d'une deuxième délibération du Conseil métropolitain, conformément à l'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme.

Le bilan de la concertation reprendra les avis et recommandations émis par le public. Tours Métropole Val de Loire s'assurera de répondre à ces derniers et indiquera si besoin la façon dont le projet sera modifié pour tenir compte de l'avis du public.

Les résultats de cette concertation seront exploités dans le cadre de l'élaboration des études techniques de définition du projet préalables au dépôt des autorisations administratives.

Enfin, si le projet fait l'objet d'une enquête publique, le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique (Arts. L. 103-6 du Code de l'urbanisme et R. 123-8 du Code de l'environnement).

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 13 juin 2022,

Vu l'avis de la commission espaces publics voiries et mobilités, en date du 07 juin 2022,

Vu le projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes,

Considérant qu'il convient dans le cadre des études préalables, de lancer le processus de communication et d'échanges par une concertation spécifique pour ce projet, conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, dès la définition des principaux objectifs et axes de projet préalablement à la mise en œuvre et de fixer les modalités de concertation.

Considérant que cette concertation peut permettre de mieux appréhender les attentes des usagers et acteurs économiques du secteur.

- **PROCEDE** à la concertation au sens de l'article L 103-2 et L300-1 du Code de l'urbanisme ;

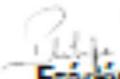
- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par ce projet ;

- **APPROUVE** les modalités de la concertation ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

 P.O. MENUT Philippe
Frédéric CHABELLARD

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

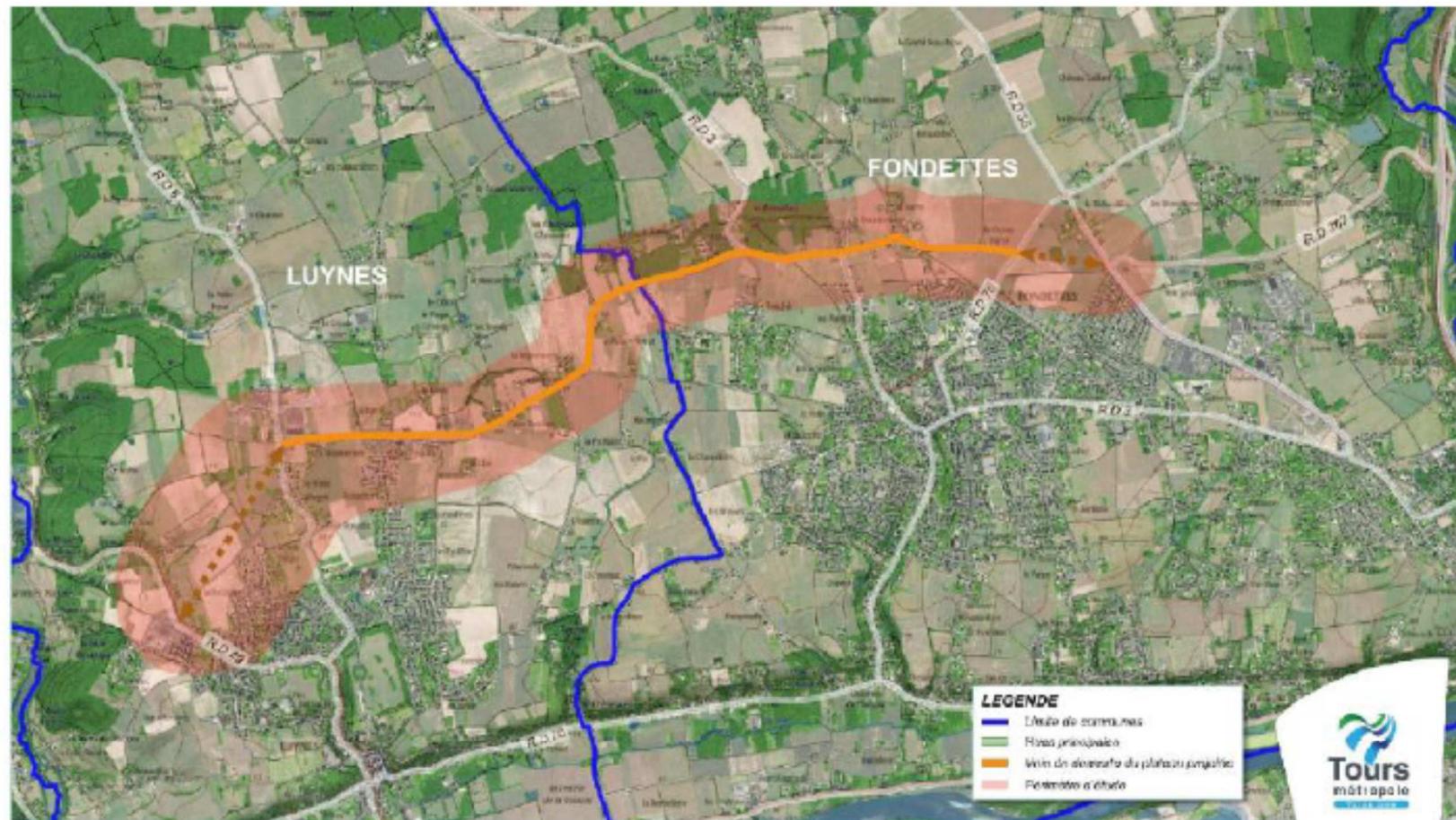
037-243700754-20220627-C 22 06 27 015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Date de publication / notification : 01/07/2022

Annexe : périmètre d'étude du projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes



Source : Gtreshoto 2013, Scan 25 IGN
Réalisation : Service SIG - Tours Métropole Val de Loire, le 29 novembre 2018

0 200 400m

ANNEXE 2 – Attestions de la bonne tenue de l'exposition



Cédric de OLIVEIRA
Maire de Fondettes

ATTESTATION

Je soussignée Cédric de OLIVEIRA, Maire de Fondettes, atteste que la procédure relative aux modalités de concertation pour :

L'AMENAGEMENT DE LA VOIE DE DESSERTE DU PLATEAU ENTRE FONDETTES ET LUYNES,

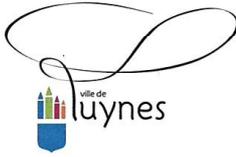
a bien été respectée au sein de la commune de Fondettes :

- Tenue de l'exposition publique en Mairie (5 panneaux) du 17 août au 20 septembre 2022, dans l'espace de présentation des projets (Accueil de la mairie - rez-de-chaussée)
- Registre tenu à la disposition du public du 17 août au 20 septembre 2022
- Affichage de la Délibération du conseil métropolitain, du 25 juillet 2022 au 20 septembre 2022.

Fait à Fondettes, le 3 janvier 2023.

Le Maire de Fondettes
Cédric de OLIVEIRA





Mairie de Luynes
BP16
Place des Victoires
37230 LUYNES
Tel : 02.47.55.35.55
Fax : 02.47.55.52.56
www.luyes.fr
mairie@luyes.fr

Madame Bettina PHILIPPS
Madame la Directrice
Service Infrastructures
TMVL
60 av Marcel Dassault
CS 30651
37106 TOURS CEDEX 3

Nos réf :JD/ URB/2023-02
Suivi par : Julia DUFAY
☎ 02 47 55 35 55
urbanisme@luyes.fr

Objet : Voie de desserte

Le 5 janvier 2023

Madame la Directrice,

Pour faire suite au projet de voie de desserte entre Fondettes et Luynes, je vous confirme par la présente qu'une exposition présentée par la Métropole s'est bien tenue dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville du 17 Août au 22 Septembre 2022.

Durant toute cette période, un registre a été mis à disposition du public et scanné régulièrement pour informer votre service au fur et à mesure des remarques qui y étaient émises.

Je vous confirme également par la présente que la délibération du 27 juin 2022 précisant les modalités de concertation pour le projet d'aménagement de la voie de desserte entre Fondettes et Luynes, a bien été affichée dans les panneaux extérieurs prévus à cet effet du 25 juillet jusqu'au 20 septembre 2022 inclus.

Restant à votre disposition, avec Madame JÉGOU DUFAY, du service de l'Urbanisme pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de mes meilleurs sentiments.



Bertrand RITOURET



Mairie de Luynes
BP 16
Place des Victoires
37230 LUYNES
Tél : 02 47 88 38 88
Fax : 02 47 55 02 50
www.luynes.fr
mairie@luynes.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire certifie que l'affichage de l'arrêté métropolitain définissant les modalités de concertation pour le projet d'aménagement de la voie de desserte du plateau entre Fondettes et Luynes du 27/06/2022, a bien été réalisé à compter du 12/07/2022 au 20/09/2022.

Luynes, le 20 Septembre 2022
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Eric VERHILLE

Corinne LAFLEURE
Adjointe au Maire de Fondettes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

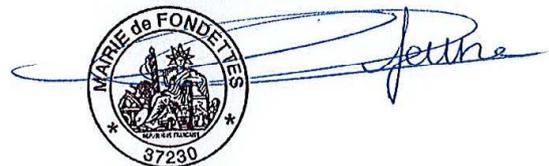
Je soussignée Corinne LAFLEURE, Adjointe au Maire de Fondettes, certifie que l’affichage de la délibération du conseil métropolitain de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, du 27 juin 2022, relative aux modalités de concertation pour :

L’AMENAGEMENT DE LA VOIE DE DESSERTE DU PLATEAU ENTRE FONDETTE ET LUYNES,

a bien été effectué au sein de la commune de Fondettes (plateforme d’affichage légal), du 25 juillet 2022 au 20 septembre 2022, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Fondettes, le 21 septembre 2022.

L’Adjointe au Maire de Fondettes
Corinne LAFLEURE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Caroline BLEHAUT, Responsable des Moyens Généraux de Tours Métropole Val de Loire, certifie que la délibération portant sur la concertation publique relative à l'aménagement de la voie de desserte du plateau Fondettes Luynes a fait l'objet d'un affichage **du 25 juillet au 20 septembre 2022**, sur les panneaux prévus à cet effet situés, 60 avenue Marcel Dassault – 37 206 Tours, siège de l'EPCI.

Fait à Tours le **20 SEP. 2022**

La responsable des Moyens Généraux,


Caroline BLEHAUT



ANNEXE 4 – Autres variantes de tracé proposées

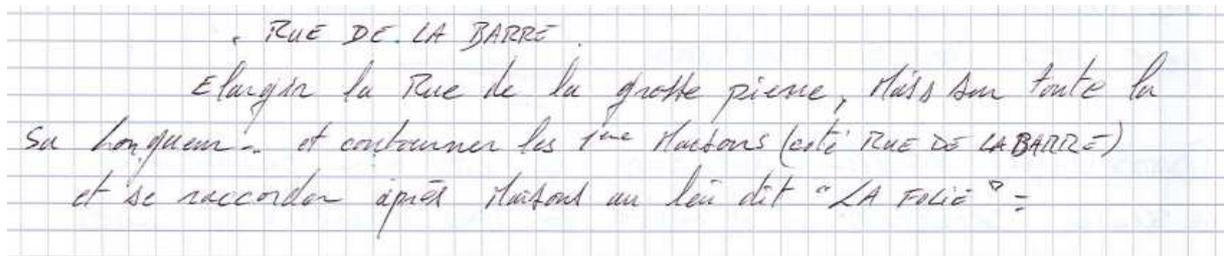
Plusieurs variantes d'itinéraire ont été évoquées par les participants.

Elles sont récapitulées ci-dessous.

Pourquoi pas un autre tracé ?

Pas de changement au départ de Fondettes jusqu'à la route de Pernay qui peut être suivie au-delà du carrefour avec la rue de Tréché (donc ne pas suivre la route de l'Essey), pour ensuite quitter la route de Pernay et rejoindre Luynes (RD6) à travers champs. La tranquillité et la qualité de vie de beaucoup de riverains seraient ainsi respectées, et un certain nombre de virages évités.

Registre de Fondettes



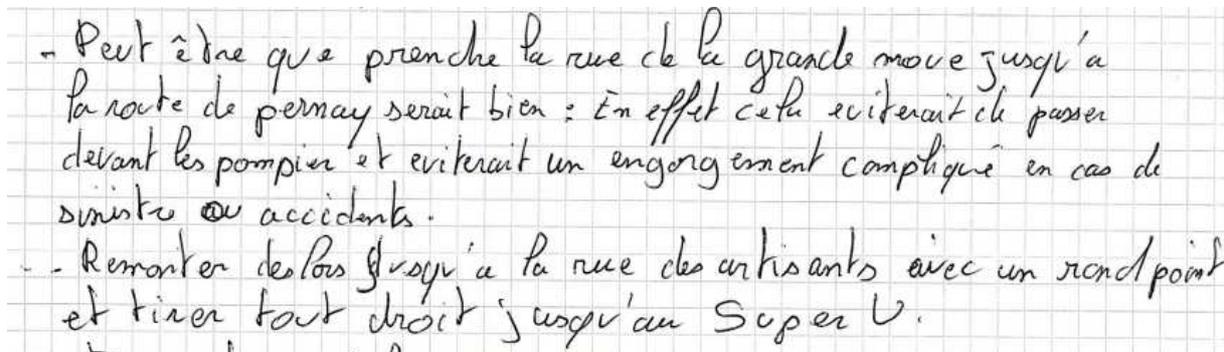
RUE DE LA BARRE
Elargir la Rue de la grotte pierre, mais sur toute la sa longueur et continuer les 100 mètres (cette RUE DE LA BARRE) et se raccorder après itaipou au lieu dit "LA FOLIE" =

Registre de Fondettes

Pour ces raisons, ici développées de façon succincte, il semble raisonnable d'abandonner le tracé du projet pour privilégier le premier tracé qui avait été proposé au choix, c'est à dire celui qui passe plus au nord de Fondettes et de Luynes.

Emprise foncière plus importante, certes, mais moins de contraintes, moins de nuisances, une meilleure adaptation au réseau routier à prévoir dans 20 ans, le respect de l'environnement et de la qualité de vie des riverains.

Registre de Luynes



- Peut être que prendre la rue de la grande moine jusqu'à la route de Pernay serait bien : en effet cela éviterait de passer devant les pompier et éviterait un engorgement compliqué en cas de sinistre ou accidents.
- Remonter des Bas Grosjeu à la rue des artisans avec un rond point et tirer tout droit jusqu'au Super U.

Registre de Luynes

D'autres tracés possibles ?

Voir la carte

Tracé 1 (en bleu) : le début du tracé proposé par le projet ne change pas jusqu'au carrefour avec la route de l'Essey et la rue du Tréché. Poursuite du tracé sur la RD3 pour ensuite rejoindre la RD6 et ainsi permettre aux industriels de Luynes d'avoir une liaison simplifiée avec la rocade de Tours...et au-delà.

La route cyclable pourrait garder le passage par la route de l'Essey dans un environnement plus agréable que la proximité d'une voie occupée en grande partie par des poids lourds.

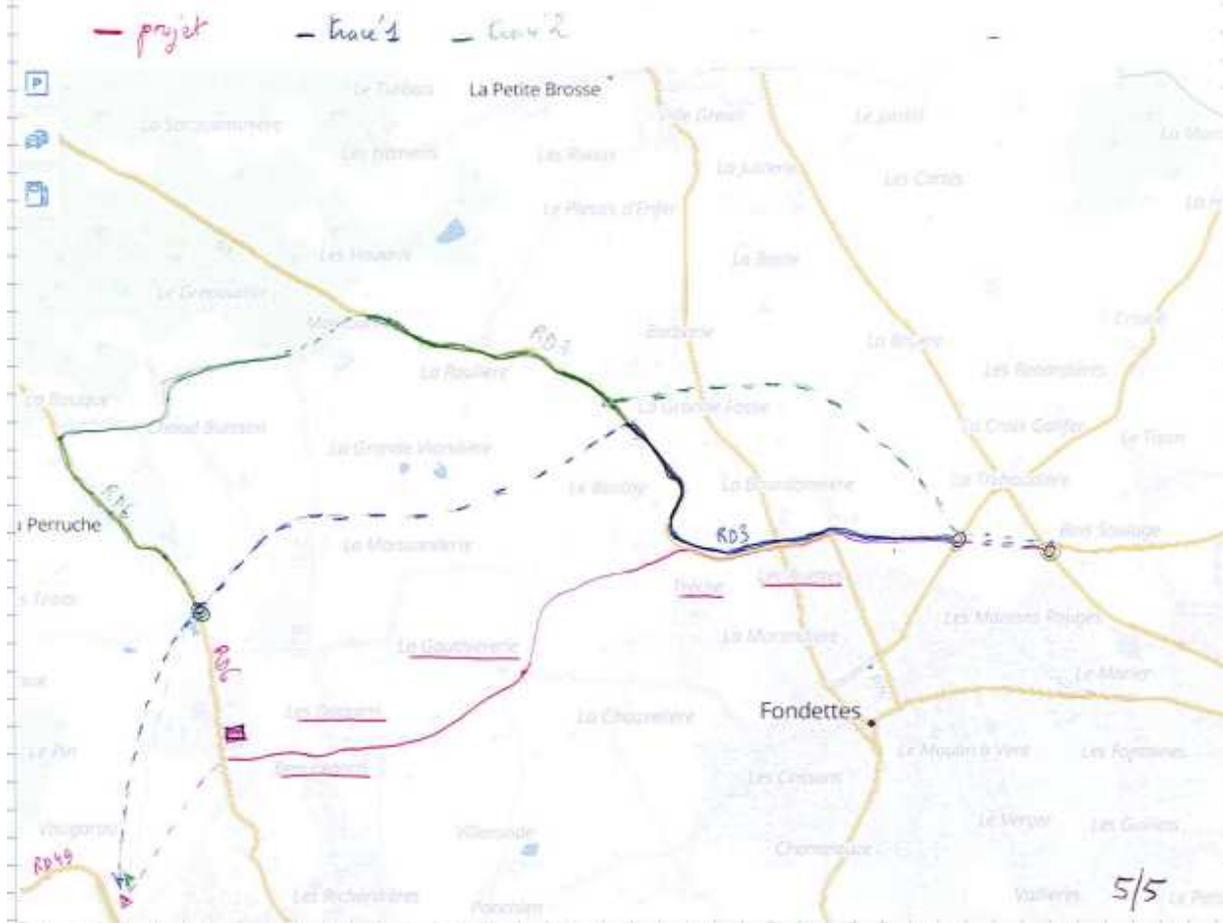
De plus il n'y aurait plus de passage au niveau de la caserne des pompiers de Luynes, car ce carrefour encombré pourrait être une gêne considérable à la circulation des véhicules de secours en cas d'incendie ou d'accident.

Bien entendu ce tracé implique un passage dans une zone particulière, mais il serait intéressant d'en étudier les solutions techniques.

Tracé 2 (en vert) : A partir du rond point de la piscine, construire une nouvelle route pour rejoindre la RD3 au dessus de la Grande Fosse , suivre la RD3 jusque la Malitourne et rejoindre la RD6 et permettre ainsi l'accès à la zone industrielle de Luynes. La aussi la nouvelle route passerait dans les champs, mais elle aurait l'immense avantage de supprimer les nuisances sonores et visuelles pour les riverains des Ruettes, du Tréché (à Fondettes), des Doguins, de Beauregard (à Luynes)

.....d'autres tracés sont certainement envisageables.....

4/5



5/5

Registre de Fondettes

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
INDRE ET LOIRE

Commune :
LUYNES

Section : C
 Feuille : 000 C 03

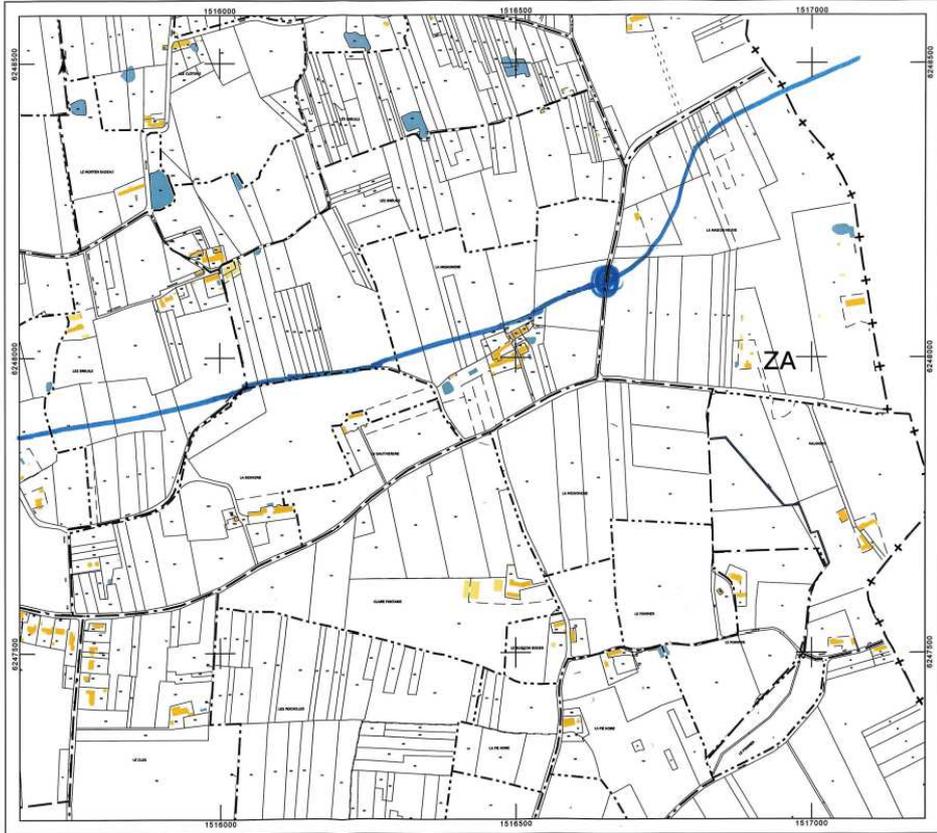
Echelle d'origine : 1/1250
 Echelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 16/09/2022
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOURS
 40, rue Edouard Vaillant 37060
 37060 TOURS CEDEX 9
 tél. 02 47 21 71 62 -fax
 ptgc.indre-et-loire@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
INDRE ET LOIRE

Commune :
LUYNES

Section : AS
 Feuille : 000 AS 01

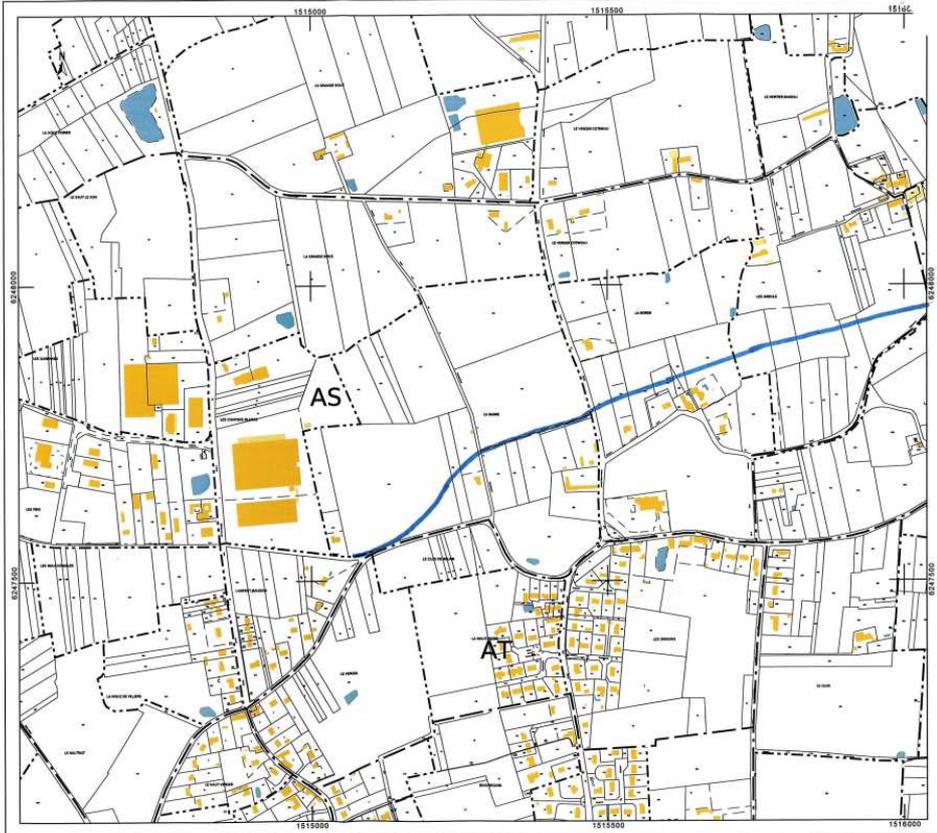
Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 16/09/2022
 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOURS
 40, rue Edouard Vaillant 37060
 37060 TOURS CEDEX 9
 tél. 02 47 21 71 62 -fax
 ptgc.indre-et-loire@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
 cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Mail

N'aurait-il pas été préférable de s'écarter un peu plus des habitations qui pour certaines sont très récentes en passant tout simplement de l'autre côté du bois ?

Aux vues des informations en notre possession après consultation du projet de concertation nous ne pouvons qu'être défavorables à ce projet.